

# TARIFS

## Sourd en Entreprise-Maintenir dans l'Emploi

### ■ Cotisation Annuelle (Chèque séparé obligatoire)

Pour accéder au cours, la cotisation annuelle est obligatoire, elle apparaîtra dans le détail de la facture. Sa période de validité est d'un an à compter du jour d'entrée en formation.

**15,00€**

### SEME

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

Autofinancement

1200,00€

Formation continue ou Subvention

1980,00€